

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 536 portant expulsion du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 536

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
8 mai 1947Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie pour décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1925 et les textes qui l'ont modifié

Sur la proposition du chef de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Sont expulsées du territoire de la Côte française des somalis les personnes dont les noms suivent, appréhendées à Djibouti, où elles résidaient sans autorisation régulière de séjour :

Evueh Odowa, Somali Gadaboursi, 34 ans, né à Boroma. fils de Odowa Bourale et de Souban Dirie, sans travail, sans carte d'alimentation: Ilussein Youssouf. Somali Hubar Awal 5 ans, né à Harguessa, fils de Youssou Hersi et de Jfaoua Douale, sans travail, sans domicile : Dauher Boulale, Somali Gadaboursi, 11 ans. né à Zeila., fils de Boulale Meke et de Loula Hadji, sans papiers: Mohamed Osman, Somali Habar Awak 20 ans, né à Harguessa, fils de Osman saad et de Kaha Boun!: Abdillahi Youssouf, Somali Issa Marmassan, 22 ans, né à Zeila, fils de Youssouf Ali et de Ambaro Walie, sans carte d'alimentation: Ahmed Boble. Somali Issa Rer Koul. 29 ans, né à Zeila fils de Roblé Guire et de Mariam Hussein sans carte d'alimentation : Moumin Fatah., Somali Issa Rer Koul, 15 ans, né à Zeila, fils de Fatah Farah et de Ahado Kaire, sans travail, sans papiers ; Hachi Yacin. Somali labar Younis, 20 ans, né à Haroguessa, fils de Yacin Gassali et de Ardo Dama, sans carte d'alimentation: Abdiltahi Hachi, Somali Habar Awal, 25 ans. né à Harguessa, fils de Hachi Affet de Amina Mahmoud, sans travail, sans papiers : Youssouf Ragueh, Somali Issa Fourlaba ans, né à Zeila, fils de Ragueh Absie et de Aouah Bouh, sans papiers, sans domicile : Ifassan Badma, Somali labar Awal, 48 ans, né à Zeila, fils de Badma Farah et de Mariam Doale, sans carte d'alimentation

le gouverneur P.H.

SIRIEX